

OÙ ADRESSER VOTRE DOSSIER ?

Identification de l'organisme compétent

Les réponses aux 4 questions suivantes permettront d'identifier l'organisme compétent pour traiter cette demande.

- | | | |
|--|-----|-----|
| • Le demandeur peut-il se lever seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |
| • Le demandeur peut-il s'habiller seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |
| • Le demandeur peut-il faire sa toilette seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |
| • Le demandeur peut-il manger seul (même avec difficulté) ? | Oui | Non |

Si la réponse est « Non » deux fois ou plus

Le dossier est à envoyer au département du demandeur pour demander l'APA.

Dans les autres cas

Le dossier est à envoyer à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur pour demander l'Accompagnement à domicile des personnes âgées.

Après l'étude du dossier, un professionnel se rendra au domicile du demandeur pour évaluer son niveau d'autonomie et ses besoins. Il lui proposera, le cas échéant, un plan d'aide personnalisé.

LES RÉPONSES COMPORTEMENT AU MOINS 3 OUI

Le dossier est à envoyer à la **caisse de retraite principale** du domicile du demandeur pour demander l'Accompagnement à domicile des personnes âgées. Voir ci-dessous les coordonnées des caisses de retraite.



Carsat Nord-Est
Service des aides individuelles
81 – 85 Rue de Metz
54073 Nancy
Mail : aides.individuelles@carsat-nordest.fr



www.sudchampagne.msa.fr

MSA Sud Champagne
Service action sociale
1 Avenue Maréchal Joffre
10000 Troyes

LES RÉPONSES COMPORTEMENT 2 NON OU PLUS

Le dossier est à envoyer au **département** du demandeur pour demander l'Allocation personnalisée d'autonomie. Voir ci-dessous les coordonnées du département.



Pôle des Solidarités – Direction Autonomie
Service Prestations et Dispositifs pour l'autonomie
Cité administrative des Vassaules
CS 50770
10026 Troyes cedex